

# REVUE D'HISTOIRE

DES FACULTÉS DE DROIT  
ET DE LA CULTURE JURIDIQUE

COMPTE RENDU DE :

*HISTOIRES DU DROIT COMMERCIAL*  
(Economica, 2020, 444 p.),

de Florent GARNIER

Par Rémi Oulion

Mis en ligne le 8 mars 2022

Pour citer ce compte rendu : *Revue d'histoire des Facultés de droit*, 2022, Hors série *Compte rendu de...* : Florent Garnier, *Histoires du droit commercial*, Economica, 2020, 444 p., par Rémi Oulion.

En ligne sur :

<https://univ-droit.fr/docs/contributions/4713147/cr-r-oulion-sur-f-garnier-droit-commercial.pdf>

**Florent Garnier, *Histoires du droit commercial*,  
Economica, 2020, 444 p.**

Rémi OULION  
Professeur d'histoire du droit  
Université Clermont-Auvergne

L'histoire du droit commercial ne fait pas partie des espaces historiographiques saturés de manuels. La vitalité de la recherche en la matière ces dernières années, dont le projet en cours *Pour une Histoire Européenne du Droit des Affaires (PHEDRA)*, exigeait pourtant une remise à plat pédagogique et synthétique nourrie de ces récentes rencontres et publications. Florent Garnier, déjà auteur du cours hébergé sur le site de l'Université Numérique Juridique Francophone, offre ainsi une alternative aux rares manuels classiques. L'ouvrage a pour ambition de livrer une histoire « plurielle » du droit commercial, sollicitant les normes, les acteurs, les techniques, les savoirs, les pratiques, les pouvoirs, les institutions ; en somme de multiples points d'observation d'une activité éminemment humaine et ancienne, le commerce, dont les relations avec le droit sont parmi les plus complexes et stimulantes. Cette approche méthodologique n'étonnera pas le lecteur habituel des travaux de Florent Garnier dont les recherches sur la norme, par exemple, invitaient déjà à l'étude des différents foyers, techniques et matériaux normatifs, dépassant l'approche verticale et univoque de la question.

Le plan adopté est thématique et comparatiste, afin de mener une approche non corsetée par les segments chronologiques et géographiques ordinaires. Cela dit, en filigrane, une chronologie « glissante » et habile se dessine. Ainsi, au fil des pages, la focale et le cœur des développements ne cessent de progresser vers les temps contemporains, sans pour autant négliger, le cas échéant, des retours dans le passé parfois lointain. L'auteur veille à ne pas créer d'ellipse, en bornant ces passages par une datation précise mais, pour l'étudiant non averti, le risque est réel de perdre de vue l'épaisseur de ces contextes successifs.

Le choix du plan diachronique, en lieu et place du rassurant mais frustrant plan chronologique, exige donc du lecteur un effort

supplémentaire, dûment récompensé. Cette relative difficulté d'accès est d'ailleurs équilibrée par une articulation en trois parties dans laquelle on navigue avec aisance, en particulier dans les niveaux inférieurs où se révèlent avec clarté les thèmes abordés, plutôt que dans les intitulés supérieurs très laconiques.

Après une introduction méthodologique, l'ouvrage débute par une entorse au plan thématique avec une quarantaine de pages de prolégomènes antiques qui guident le lecteur des premiers temps historiques jusqu'à l'époque féodale, incluant ainsi l'intégralité du haut Moyen Âge dont le traitement est rarissime chez les historiens du droit commercial, a fortiori dans un manuel. Florent Garnier met donc à profit les études menées par nos collègues des Lettres, permettant de comprendre le déplacement des routes commerciales terrestres et maritimes, les transformations des lieux d'habitat et d'échanges, le déplacement du centre de gravité du commerce occidental de la Méditerranée vers les mers septentrionales, les mutations monétaires, les relations entre marchands d'Orient et d'occident et, bien entendu, l'action des pouvoirs laïcs et ecclésiastiques sur l'économie et le commerce.

Certes, si l'Antiquité, en particulier romaine, ressurgit au gré des développements, il n'est guère contestable, du point de vue méthodologique, de réserver l'articulation principale du manuel aux XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Néanmoins, grâce à ce livre, les historiens du droit disposent désormais d'une ressource utile et complète dans leurs propres rayonnages.

La première partie de l'ouvrage, consacrée aux *Acteurs*, s'intéresse aux rapports entre marchands, entre pouvoirs et commerçants, commerce et économie. Si l'approche diachronique est respectée, l'articulation des deux titres qui composent cette partie révèle un glissement progressif des développements, du Moyen Âge vers l'époque contemporaine. La deuxième partie, *Savoirs*, est dédiée à l'enseignement du droit commercial, à la doctrine, puis au règlement des conflits, avec une part conséquente consacrée à l'arbitrage sur le très long temps, offrant un panorama de la question de la Mésopotamie antique au décret du 13 janvier 2011. Enfin la dernière partie, *Techniques*, traite de la société puis de l'entreprise, en partant de l'élément fondamental du droit commercial, et du droit en son entier dirions-nous, qu'est la confiance.

En l'absence de conclusion à proprement parler, la dernière section consacrée au dépassement de la notion de droit commercial invite le lecteur à poursuivre ce voyage à travers le(s) droit(s). L'ouvrage nous appuie dans cette démarche par des développements nourris de références aux sources et à la bibliographie, offrant à l'enseignant-chercheur, et non pas seulement à l'étudiant, une base de compréhension et de travail efficace et profitable. Le plan thématique empêche toute dissémination et répétition et chaque chapitre est accompagné d'une riche bibliographie.

Certes, cette densité se paie au prix d'une certaine sécheresse du style, en particulier dans les premières dizaines de pages. Voit-on là les limites de l'exercice consistant à restituer un volume colossal de données scientifiques dans les 400 pages d'un ouvrage aux ambitions avant tout pédagogiques. Cela n'offre guère de champ à la littérature mais il s'agit d'un mal nécessaire et moins sensible à mesure que l'on s'avance vers des terrains plus familiers que la Mésopotamie du II<sup>e</sup> millénaire.

Ces *Histoires du droit commercial* comblent donc une lacune importante de nos bibliothèques juridiques, offrant non seulement des éléments de fond rares dans les autres manuels mais aussi une hauteur de vue nécessaire au renouvellement de l'enseignement et donc de l'apprentissage de la matière.